

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 février 2025
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire
Date de convocation : 20 février 2025
Secrétaire de séance : Sandy DUPUIS

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0
11.0/02.25

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Véronique François, Florence Emery, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mmes Béatrice Blampied (donne pouvoir à Thierry Hebert), Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. François Fleury), Delphine Lambert (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin).
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry.

Objet : FINANCES – Approbation des listes de non-valeurs

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-du-Vivier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1617-5 et R.1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public en date du 11 février 2025,

Considérant que le comptable public a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'admission en non-valeur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables arrêtées à la date du 28 janvier 2025 pour un montant total de **3 058,46 €** (trois mille cinquante-huit euros et quarante-six centimes).

Article 2 : De préciser que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget Principal 2025 de la commune de Saint-Martin-du-Vivier, à l'article 6541 - *Créances admises en non-valeur*, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Article 4 : De rappeler que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime


Le Maire
Gilbert MERLIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20250225-D110022025-DE

076026

SGC MAROMME-DEVILLE LES ROUEN

Etat des présentations et admissions en non-valeur

31300 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 076026

Budget collectivité : 31300

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

HEL16P

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20250225-D110022025-DE

076
25
MAROMME-DEVILLE LES



Exercice 2025

GED

31300 - SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 28/01/2025

Numéro de la liste : 7414430215

Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

3 058,46 Euro (9)

31300 - SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 28/01/2025

Numéro de la liste : 7414430215 - 27 Pièces présentées pour un montant de 3 058,46
Type de Liste : Non valeur

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue		
Catégories de produits	ACTIVITES DIVERSES	27	Pièces pour 3 058,46
	ACTIVITES DIVERSES	6	Pièces pour 1 103,71
	CANTINE ETUDE GARDERIE divers	15	Pièces pour 820,60
		2	Pièces pour 134,15
		4	Pièces pour 1 000,00
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	27	Pièces pour 3 058,46
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	16	Pièces pour 789,75
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	11	Pièces pour 2 268,71
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour 0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour 0,00
Exercice de P.E.C	2023	2	Pièces pour 330,00
	2022	3	Pièces pour 950,00
	2021	8	Pièces pour 797,06
	2020	9	Pièces pour 668,44
	2019	5	Pièces pour 311,99

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20250225-D110022025-DE Page 2

31300 - SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 28/01/2025

Numéro de la liste : 7414430215

Type de liste : Non valeur

Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2021	T-534	1	7067--			SSI		20,25	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-431	1	7067--			SSI		26,30	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-270	1	7067--			SSI		28,35	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-828	1	7067--			SSI		40,50	Poursuite sans effet	
Inconnue	2019	T-1147	1	7067--			SSI		43,45	Poursuite sans effet	
Inconnue	2019	T-1478	1	7067--			SSI		43,45	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-556	1	7067--			SSI		52,65	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-441	1	7067--			SSI		56,70	Poursuite sans effet	
Inconnue	2019	T-1358	1	7067--			SSI		56,70	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-129	1	7067--			SSI		59,25	Poursuite sans effet	
Inconnue	2019	T-930	1	7067--			SSI		62,75	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-148	1	7067--			SSI		2,61	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-715	1	7067--			SSI		64,80	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-806	1	7067--			SSI		68,85	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-494	1	70878--			SSI		74,90	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-355	1	70878--			SSI		88,24	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-725	1	70878--			SSI		106,06	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-1046	1	70878--			SSI		117,65	Poursuite sans effet	
Inconnue	2020	T-189	1	70878--			SSI		130,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2023	T-439	1	7062--			SSI		165,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2023	T-1024	1	7062--			300		165,00	Poursuite sans effet	

31300 - SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Apprêtées à la date du 28/01/2025

Numéro de la liste : 7414430215

Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2019	T-1262	1	70878--			081		170,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2022	T-977	1	7062--			300		270,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2022	T-539	1	70878--			081		280,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2021	T-1238	1	70878--			081		300,00	Poursuite sans effet	
Inconnue	2022	T-1489	1	7062--			300		400,00	Poursuite sans effet	
						TOTAL			3 058,46		

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20250225-D110022025-DE

A MAROMME, Le 28/01/2025

Le Comptable Public

ANNE BRUNO



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20250225-D110022025-DE

076026

SGC MAROMME-DEVILLE LES ROUEN

Etat des présentations et admissions en non-valeur

31300 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Nombre de pages : 4

FIN DE DOCUMENT